



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ANGERS
SAID LOUET ET AUBANCE
15 B RUE DUPETIT THOUARS
49046 ANGERS CEDEX 01

Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 32 408 913 354

Référence de l'avis : 23 49 A056678 93

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

6 ALL DES JONQUILLES

49610 SOULAINES SUR AUBANCE

Numéro FIP : 490 88 32 0542287789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 49012

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP ANGERS
SAID LOUET ET AUBANCE
15 B RUE DUPETIT THOUARS

49046 ANGERS CEDEX 01

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Revenu fiscal de référence :

22 575

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 10 32 408 913 354

Déclarant 1 - Nom de naissance : PETTE

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 26971		Total
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4386			22585
Salaires, pensions, rentes nets.....	22585			
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			150	0
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				
Revenu brut global.....				22585
CSG déductible.....			- 10	
Revenu imposable.....				22575
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				112
Décote.....			- 112	
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	Montant déclaré	1	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt²⁰.....			- 0	0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				22575

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

150

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1
16253

Enfant(1)

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 0

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

= 4114

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://www.impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... **11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ANGERS
SAID LOUET ET AUBANCE
15 B RUE DUPETIT THOUARS
49046 ANGERS CEDEX 01

Vos références

Numéro fiscal (C) : 21 19 620 015 191

Référence de l'avis : 23 49 A044130 31

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

8 CHE DU BAS PLESSIS

49610 LES GARENNES SUR LOIRE

Numéro FIP : 490 62 87 0782647789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 49012

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP ANGERS
SAID LOUET ET AUBANCE
15 B RUE DUPETIT THOUARS

49046 ANGERS CEDEX 01

* (service gratuit + coût de l'appel)

SALLE EMMANUEL
8 CHE DU BAS PLESSIS
49610 LES GARENNES SUR LOIRE

Somme qui vous est remboursée

329,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1380 7008 193X XXXX XXX9 079

Identifiant de la banque : CCBPFRPPNAN

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

34 548

Nombre de parts :

1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 21 19 620 015 191

Déclarant 1 - Nom de naissance : SALLE

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,50
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 38009		Enfant(1) 0
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3801			Total
Salaires, pensions, rentes nets.....	34208			34208
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenu brut global.....				34208
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				34208
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux		45
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				34503
Impôt après application du taux effectif ¹⁴				* 2248
Impôt avant réductions d'impôt.....				2248
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				183
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 183
Impôt proportionnel.....				+ 6
Impôt total avant crédits d'impôt.....				2071
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	6	Montant déclaré	Montant retenu	
				6
				- 6
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				2065
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³				2065
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 2394

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 21 19 620 015 191

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Solde d'impôt sur les revenus 2022 : - 329

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 329

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵ 34548

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹ 45

Revenus exonérés

Revenus non commerciaux (régime micro-entreprise)..... 600

Revenus non commerciaux (régime micro-entreprise)..... 295

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021 Déclar. 1 16253 Enfant(1) 8228

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020 4052 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021 + 4114 + 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022 + 4114 + 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022 + 4114 + 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023 = 16394 = 12342

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401](https://www.impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source)

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition 6,05%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.